



Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 43
1510 Moudon
www.moudon.ch

Municipalité
T 021 905 88 88
F 021 905 88 89
greffe@moudon.ch

Conseil communal
M. Michel LOHNER
Président
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
1510 Moudon

Réf. 102.04 JPS/AI

Moudon, le 12 décembre 2022

Communication n° 12/22 (JPS)

Plan Energie et Climat Communal (PECC) – Point de situation intermédiaire

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité élabore actuellement son « Plan Energie et Climat Communal (PECC) », et souhaite apporter des informations à votre Conseil sur l'état d'avancement de ce projet.

Introduction

Le PECC est proposé par le Bureau de la durabilité du Canton de Vaud. Il s'agit d'un ensemble de modèles et d'un appui financier qui permettent de faciliter la mise en œuvre d'actions pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques dans les communes.

La Municipalité a fait le choix de réaliser un PECC, car elle a jugé que la démarche innovante proposée par le Canton permettait de structurer de manière pragmatique, et avec une communication unifiée, l'ensemble des projets actuels ou futurs dans le domaine de l'énergie et du climat.

Phase I – Engagement de la Commune et demande de subvention

La Municipalité a formé un groupe de travail (GT) avec Véronique Diserens, Serge Demierre et Jean-Philippe Steck, municipaux. Sa première tâche a été de solliciter des offres auprès des trois bureaux d'ingénieurs, reconnus par le bureau de la durabilité, et, après analyse des dossiers, a retenu le bureau CSD Ingénieurs. Le 24 janvier 2022, la réalisation du PECC de Moudon est formellement annoncée au bureau de la durabilité, puis la subvention cantonale est accordée en date du 21 février 2022. C'est cette date qui fixe le démarrage officiel de l'élaboration du PECC, avec un délai de réalisation d'une année.

Phase II – Élaboration du PECC

L'élaboration du PECC, pendant la première année, nécessite différentes étapes :

- Réaliser un état des lieux à l'aide des outils mis à disposition par le Canton.
Après avoir inventorié les différents projets existants et les politiques communales actuelles, l'enjeu est principalement de réaliser le bilan carbone de Moudon.
- Définir un plan d'action sur trois ans sur la base du catalogue d'actions proposées par le Canton.
- Définir une structure de gouvernance au sein de la Commune pour le suivi de la réalisation de ces actions et de leurs objectifs.
- Communication et participation : en particulier, la fiche action n°4 qui est obligatoire et invite la Municipalité à réaliser une démarche participative dans le cadre de l'élaboration du PECC.

Le bilan carbone

La réalisation du bilan carbone sert à mettre en avant les principales sources d'émission de gaz à effet de serre émises sur le territoire communal. Il est constitué d'un volet « territoire communal » et d'un volet « administration communale ». L'objectif est de faire une photographie des émissions actuelles afin d'aider à la priorisation des actions de réduction.

Cela s'est avéré être un travail qui a posé des difficultés. En effet, il a été nécessaire de recenser et compiler de nombreuses données de consommation d'énergie (chauffage, eau chaude, électricité), les km parcourus selon les différents modes de transport, les volumes de déchets par type, etc. En théorie, toutes ces données existent et toutes les communes vaudoises peuvent les fournir. Mais, en pratique, parvenir à déterminer où se trouve la donnée, qui peut la fournir et dans quel format, s'avère laborieux. Et finalement, il a même été nécessaire de réaliser une enquête auprès des collaborateurs de l'administration communale pour obtenir des informations sur la mobilité interne.

A ce jour, 95% des données ont pu être récoltées et notre bilan carbone est en train d'être finalisé.

Le choix des actions

L'étape précédente prenant plus de temps que prévu. Le GT a assez rapidement avancé en parallèle sur le choix des actions selon le catalogue proposé par le Canton. Après une analyse minutieuse, et plusieurs séances de coordination et de priorisation - les actions à retenir dans le PECC ont ainsi été présélectionnées. Conformément aux dispositions cantonales, il s'agit donc de quatre actions transversales (dont la réalisation d'une démarche participative, lire ci-dessous), trois actions dans le thème énergie et mobilité, puis finalement trois actions dans le thème adaptation aux changements climatiques.

Il est prématuré, à ce stade, de communiquer sur ces 10 actions présélectionnées. En effet, ces choix devront encore être confirmés par le bilan carbone et par les résultats de la démarche participative.

La démarche participative

Le GT a choisi de réaliser une démarche participative en ligne par le biais d'une enquête Internet. Ce choix a été motivé pour des raisons financières. En effet, la réalisation de cette démarche participative (fiche action n°4, obligatoire) ne fait pas partie du subventionnement cantonal, ni du mandat convenu avec le bureau d'ingénieur mandaté. C'est donc une dépense supplémentaire à laquelle nous devons consentir.

Le GT a donné mandat à la société Inilab (coût CHF 5'923.50 TTC) afin de mettre en œuvre notre questionnaire sur leur plateforme en ligne. A relever, des villes telles que Vevey ou Ecublens ont également choisi cette manière de faire. La consultation sera disponible à l'adresse <https://moudon.inilab.ch/> du 16 décembre 2022 au 31 janvier 2023. Cette action sera annoncée à l'ensemble de la population dans le prochain journal communal. Vous êtes donc invités à y participer.

Les résultats devront ensuite être analysés, et les actions présélectionnées par le GT pourront être confirmées, adaptées ou modifiées selon l'avis de la population.

Finalisation du PECC

Compte tenu du retard pris sur l'élaboration du bilan carbone, nous avons demandé et obtenu en délai de trois mois supplémentaires de la part du bureau de la durabilité pour terminer l'élaboration du PECC. Le rapport final devra donc être validé par la Municipalité et soumis à l'approbation cantonale pour le délai du 21 mai 2023. Après validation, le rapport sera présenté à votre Conseil, et publié sur le site Internet de la Commune.

Phase III – Mise en œuvre

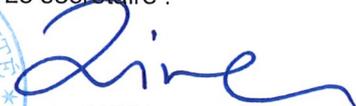
A l'automne 2023, le PECC entrera alors dans sa phase de mise en œuvre : il s'agira alors de prévoir les budgets ou les demandes de crédit, préparer les préavis, octroyer des mandats d'étude, selon les modalités qui seront définies dans le PECC. Cette phase de réalisation durera 3 ans, au cours de laquelle nous continuerons à bénéficier de l'appui du bureau mandataire, et devrons chaque année justifier l'avancement des actions pour prétendre au versement du solde des subventions.

La Municipalité vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, ses salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique : Le secrétaire :


C. PICO


A. IMERI



Pour en savoir plus :

<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc>